



**Règlement du jeu concours « Vacances en Ecosse » organisé par ALAINN TOURS dans le cadre des « Lumières de Noël » de Montbéliard, du 28 novembre au 22 décembre 2015.**

### **Article 1 : Société organisatrice**

La société ALAINN TOURS (ci-après « l'Organisateur ») - *Alainn Tours Teoranta, société à responsabilité limitée au capital de 2 actions uniques et égales d'une valeur de 1€, incorporée le 20 Septembre 1995, numéro d'incorporation : 238387, numéro de TVA intra-communautaire : IE8238387B et dont le siège se trouve Unit 9, Pro-Tek house, Finisklin Estate, F91YV9T Sligo, Irlande – Tel : 00 353 71 91 50345 (ci-après « ALAINN TOURS »)* - organise un jeu-concours sans obligation d'achat intitulé « **Vacances en Ecosse** » (ci-après « le Jeu ») dans le cadre de sa participation aux « Lumières de Noël » de Montbéliard, du 28 novembre au 22 décembre 2015.

### **Article 2 : Conditions de participation**

Ce Jeu est ouvert à toute personne physique ayant plus de 18 ans.

Une seule participation sera retenue par personne et par foyer.

Sont exclus de la participation à ce Jeu les salariés et représentants de l'Organisateur du Jeu et des sociétés ayant collaboré à son organisation, le personnel de la mairie de Montbéliard et du Centre Communal d'Action Sociale de Montbéliard, de l'Office du Tourisme de Montbéliard, de l'Est Républicain, ainsi que les membres de leur famille proche ou résidants dans leur foyer.

Les personnes souhaitant participer au Jeu auront pris connaissance du présent règlement qu'elles acceptent sans réserve du fait de leur participation.

### **Article 3 : Accès au Jeu et modalités de participation**

Ce Jeu est proposé gratuitement sans obligation d'achat sur le site : <http://www.vacances-ecosse.fr> (ci-après « le Site ») du 28 novembre 2015 à 16h (GTM) au 22 décembre 2015 à 16h (GTM).

Pour participer au Jeu, le participant devra :

- Se connecter au Site aux dates indiquées ci-dessus ;
- Remplir les champs obligatoires du formulaire en renseignant son nom complet, adresse courriel, code postal et pays de résidence ;
- Valider son inscription au tirage au sort en cliquant sur l'onglet « *Je participe* » après avoir pris connaissance et accepté les conditions du présent règlement.

Seules les demandes d'inscription complètes seront prises en considération pour le tirage au sort.

Tous les participants doivent avoir une adresse courriel valide. Les participants ne peuvent utiliser qu'une seule adresse électronique. Le non-respect de cette disposition entraînera la disqualification du participant.

**Les visiteurs du marché de Montbéliard** peuvent aussi participer au Jeu du 28 novembre à 16h00 (GTM) au 22 décembre 2015 à 16h00 (GTM) en remplissant le bulletin d'inscription accessible sur le stand du Chalet Vacances en Ecosse.fr.

Pour participer au Jeu, le participant devra :

- Se rendre sur le stand du Chalet **Vacances en Ecosse.fr, rue de l'Hôtel de Ville, numéro 157**
- Remplir les champs obligatoires du bulletin de participation en renseignant son nom complet, prénom, téléphone, adresse courriel, ville, code postal et pays de résidence.
- Déposer le bulletin de participation dans l'urne prévue à cet effet.

En déposant le bulletin d'inscription dans l'urne, le participant reconnaît avec lui et accepté le présent règlement du Jeu.

Seules les demandes d'inscription complètes seront prises en considération pour le tirage au sort.

#### **Article 4 : Dotation**

Le Jeu est doté d'un voyage pour deux personnes de six (6) jours et cinq (5) nuits en Ecosse d'une valeur de **3625 £** (livres sterling), soit **5075 €** (euros).

Ce voyage comprend :

- les vols aller / retour pour deux (2) personnes au départ de Bâle-Mulhouse, en classe économique avec la compagnie Easy jet, taxes comprises ;
- Edinburgh Bus Tours : deux (2) tickets airlink pour les navettes aéroport - Edimbourg – aéroport ;
- la location d'un véhicule de cat. 1, pour deux (2) personnes, pendant cinq (5) jours, type Ford Focus ou équivalent, en kilométrage illimité, TPI (Assurance au tiers), CDW (Assurance Collision - Rachat partiel de la Franchise), TP (assurance contre le vol), la location commence et se finit à l'aéroport d'Edimbourg ;

Le/la gagnant(e) ou sa/son compagne/compagnon de voyage doivent être titulaires d'un permis de conduire en cours de validité pour conduire au Royaume-Uni et respecter les conditions de location de la société de location (Enterprise Rent a Car).

Le conducteur devra avoir l'âge minimum de vingt-cinq (25) ans minimum. Une carte bancaire doit être fournie au moment de la location pour le paiement de la caution d'un montant de mille livres sterling (1000 £), soit mille quatre cent euros (1400 €).

- Quatre (4) nuitées en hébergement de charme et une (1) nuitée en hébergement de luxe à Edimbourg, en chambre double ou twin (deux lits). Toutes les chambres sont munies d'une salle de bain et de toilettes dans la chambre :
  - o *Edinburgh – Prestonfield house hotel*
  - o *Scottish Borders – Roxburghe Hotel Kelso*
  - o *Scottish Borders – Cringletie House Hotel*
  - o *Perthshire – Monachyle Mhor*
  - o *Perthshire – Kinloch Hotel*
- Cinq (5) petits déjeuners Ecosais ;
- Cinq (5) dîners ;
  - o *Scottish Borders – Roxburgh Hotel – dîner table d'hôtes pour 2*
  - o *Scottish Borders – Cringletie House Hotel – dîner table d'hôtes pour 2*
  - o *Perthshire – Mhor 84 hotel – dîner table d'hôtes pour 2*
  - o *Perthshire – Kinloch House – dîner table d'hôtes pour 2*
  - o *Edinburgh - Prestonfield house – dîner table d'hôtes et champagne pour 2*
- Une excursion pendant deux (2) jours en voiture de collection ;
- *La découverte des sites suivants :*
  - Historic Scotland - Explorer Pass pour deux (2) adultes, valable sept (7) jours pendant une période de quinze (15) jours ;
  - NTS Discover pass pour deux (2) personnes, valable trois (3) jours ou sept (7) jours au choix ;
  - The Real Mary's Kings close pour deux (2) personnes ;
  - Edinburgh Bus Tours : Royal Ticket 48h qui comprend le château d'Edimbourg, le palais Holyrood et RYB pour deux (2) personnes ;
- *Des visites et des rencontres d'exception :*
  - Une rencontre avec une artiste travaillant de l'habillement en lainage pour deux (2) personnes ;
  - Une rencontre avec une artiste potière pour - "Afternoon tea" : thé ou café avec portion de gâteau ou scone et crème fraîche pour deux (2) personnes ;
  - Une visite-dégustation de Whisky pour deux (2) personnes ;
  - Un "Afternoon tea " au Royal Yacht Britannia pour deux (2) personnes ;
- Un carnet de voyage personnalisé ;

- Une Assistance téléphonique 7J/7J en Français.

Le voyage ne comprend pas :

- Les pourboires ;
- Les déjeuners ;
- Les dépenses personnelles ;
- Le carburant et les divers péages ;
- Les droits d'entrée sur les sites ;
- Les assurances ;
- Les taxes de séjour ;
- Les frais de visa et/ou de carte touristique ;
- Toutes les prestations non mentionnées dans la dotation.

Le gagnant aura la possibilité d'étendre son séjour sur place à ses propres frais.

Ce séjour est à prendre entre le 15 et le 30 Avril 2016. Il n'est ni cessible, ni modifiable, ni remboursable contre une valeur monétaire, ni reportable. Toute annulation du séjour par le gagnant entraînera la perte définitive du séjour sans possibilité de remboursement ou de report.

Les dates de départ seront communiquées au gagnant par l'Organisateur au mois de janvier 2016.

Le gagnant et son compagnon de voyage doivent voyager sur le même itinéraire. Le compagnon de voyage doit avoir la majorité dans son pays de résidence, à moins que le gagnant ne soit apparenté au compagnon de voyage ou qu'il soit son tuteur légal.

L'Organisateur n'est pas responsable des retards, des annulations ou des événements imprévus liés aux vols.

Le gagnant et son compagnon de voyage doivent remplir les conditions douanières d'entrée et de sortie du territoire et être munis d'une carte d'identité et d'un passeport en cours de validité. L'Organisateur ne saurait être tenu responsable dans l'hypothèse où le gagnant et son compagnon ne pourraient, du fait de problèmes administratifs, entrer sur le territoire Ecossais.

Le gagnant et son compagnon doivent être titulaires d'une assurance accident/rapatriement et d'une assurance responsabilité civile. L'ensemble du séjour, toutes les activités et l'hébergement sont aux risques et périls du gagnant et de son compagnon de voyage.

#### **Article 5 : Procédure de désignation des gagnants et attribution des lots**

Le voyage sera attribué par tirage au sort effectué parmi l'ensemble des personnes ayant participé au Jeu dans les conditions indiquées à l'article 3 du présent règlement.

L'ensemble des gagnants du jeu-concours « **Art et vacances en Ecosse** » participeront également au tirage au sort du présent Jeu.

Le tirage au sort sera effectué le 23 décembre 2015 à 16h (GTM), sur le stand du Chalet Vacances en Ecosse.fr dans le strict respect du hasard, par un passant pris au hasard.

Le gagnant du Jeu sera contacté par l'Organisateur à l'adresse courriel indiquée lors de son inscription dans un délai de sept (7) jours à compter du tirage au sort. Le gagnant devra par retour d'email, dans un délai de quinze (15) jours accepter le gain. Le silence du gagnant vaudra renonciation pure et simple au voyage qui sera perdu.

Aucun message ne sera adressé aux perdants.

L'Organisateur ne pourra en aucun cas être tenu responsable dans l'hypothèse où les coordonnées communiquées par le gagnant seraient inexactes, incomplètes ou erronées. Il en est de même si le gagnant ne réclame pas le voyage dans le délai de quinze (15) jours à compter de la réception du mail de l'Organisateur.

Dans ce cas, l'Organisateur restera propriétaire de la dotation et se réservera le droit ou non de le remettre en jeu dans cette même opération ou dans une autre.

#### **Article 6 : Acceptation du règlement**

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Toute contestation ou réclamation relative au Jeu devra être adressée par mail à l'adresse suivante : Alainn Tours Teoranta, service clients, Unit 9, Pro-Tek house, Finisklin Estate, F91YV9T Sligo, Irlande.

Le règlement du Jeu est disponible gratuitement sur le Site à l'adresse suivante <http://www.vacances-ecosse.fr/gagnez-un-voyage-en-ecosse-2015> et également sur simple demande sur le stand du Chalet Vacances en Ecosse.fr.

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du Jeu de son auteur.

En participant au Jeu et en acceptant la dotation, le gagnant autorise l'Organisateur à utiliser son nom, son prénom, sa ville de résidence, son pays de résidence, et son image sur tous les supports promotionnels relatifs au Jeu, sans paiement ou compensation supplémentaire.

#### **Article 7 : Responsabilité**

L'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable, si pour des raisons indépendantes de sa volonté (cas fortuit ou cas de force majeure), le Jeu devait être modifié, écourté ou reporté.

L'Organisateur se réserve le droit de disqualifier toute personne qu'il juge, à sa seule discrétion, avoir altéré le processus d'inscription ou le fonctionnement du tirage au sort ou du Site.

Il est rigoureusement interdit pour un participant de jouer avec plusieurs adresses email.

L'Organisateur ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable en cas de problème d'acheminement ou de coupures de communication, de panne ou de difficultés de connexion sur le Site.

L'Organisateur ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable du mauvais fonctionnement du Site.

De même, il ne saurait être tenu pour responsable si les données relatives à l'inscription d'un participant ne lui parvenaient pas pour une quelconque raison, ou si elles lui parvenaient illisibles, incomplètes, confuses ou impossibles à traiter.

La participation du Jeu sur le support Internet implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'informatique et de l'Internet.

La connexion de tout participant à Internet et la participation au Jeu se fait sous son entière responsabilité.

#### **Article 8 : Règlement des Litiges**

Chaque participant s'engage en cas de difficulté relative au Jeu à faire un recours amiable auprès de l'Organisateur préalablement à toute action en justice.

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Tout litige né à l'occasion du présent Jeu est du ressort des Tribunaux français.

#### **Article 9 : Données personnelles**

L'Organisateur collectera les données personnelles concernant les participants lorsqu'ils s'inscrivent en ligne conformément à sa politique de confidentialité.

En participant au Jeu, les participants consentent à la collecte et à l'utilisation de leurs données personnelles par l'Organisateur et reconnaissent avoir lu et accepté la politique de confidentialité de l'Organisateur accessible à l'adresse suivante <http://www.vacances-ecosse.fr/>

Les informations recueillies dans le cadre du Jeu font l'objet d'un traitement informatique par l'Organisateur destiné exclusivement à son organisation et à son déroulement. Ces informations seront conservées conformément à la politique de confidentialité de l'Organisateur

Les destinataires de données collectées sont les membres du personnel de l'Organisateur et de ses partenaires en charge de l'organisation et du déroulement du Jeu.

Les informations collectées par l'Organisateur sur les participants pourront être utilisées, sous réserve de leur consentement express, par l'Organisateur et son partenaire Visit Scotland à des fins de prospections commerciales.

Les participants peuvent à tout moment s'opposer à l'utilisation de leurs données personnelles à des fins de sollicitation commerciale auprès de l'Organisateur par courrier à l'adresse suivante : Alainn Tours Teoranta, service clients, Unit 9, Pro-Tek house, Finisklin Estate, F91YV9T Sligo, Irlande.

En application de la loi Irlandaise (Data Protection Acts 1988 and 2002) sur la protection des données personnelles les participants au Jeu disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles les concernant auprès de l'Organisateur à l'adresse suivante : [news@alainntours.com](mailto:news@alainntours.com) ou Alainn Tours Teoranta, service clients, Unit 9, Pro-Tek house, Finisklin Estate, F91YV9T Sligo, Irlande.

#### **Article 10 : Propriété**

Le Site et tous les droits qui lui sont attachés sont la propriété exclusive de l'Organisateur.

La reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant le Site et/ou le Jeu sont strictement interdites.